

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOURTH
DU 11 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le onze septembre a à dix-sept heures et huit minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Sébastien JOUSSET, Maire de Bourth.

Date de convocation 03 septembre 2020

Présents : MM. Sébastien JOUSSET, Alain ROCHEFORT, Guillaume LAURAIN, Marc VILLENEUVE, M^{mes} Géraldine DUMOUTIER, Nadine HERVAULT, Béatrix RIVET, Françoise PEGET, Brigitte BLIN et Tiphaine LOCQUET.

a donné pouvoir : MM. Jean DOUBLET à M^{me} Tiphaine LOCQUET, Ludovic LETESSIER à M. Guillaume LAURAIN, Élie BANKHALTER à M. Sébastien JOUSSET, M. Michel LAHAYE à Marc VILLENEUVE et M^{me} Martine AVELINE à M^{me} Géraldine DUMOUTIER.

Absent non excusé : Néant

A été nommée secrétaire de séance : Madame Françoise PEGET.

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur Sébastien JOUSSET ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

65-2020 NOMINATION D'UN CABINET D'AVOCATS POUR LA REQUÊTE DÉPOSÉE PAR UN ADMINISTRÉ AU REGARD DES PARCELLES AC N°1 ET N°13 À BEAUFOUR

Vu l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal N°38-2020 en date du 05 juin 2020 portant délégation d'attribution à M. le Maire,

Considérant que Monsieur Michel CHAPELOT a déposé une requête auprès du Tribunal administratif de Rouen au regard des parcelles AC N°1 et N°13 à Beaufour,

Considérant que ce recours a été notifié à la commune par un accusé de réception d'un courrier du greffe le 21 juillet 2020,

Considérant que JURIDICA a pris en charge le dossier sous les références 3540005/G, le 11 août 2020 et a demandé à la collectivité de choisir et de missionner un avocat pour représenter la collectivité devant le Tribunal administratif de Rouen, Financièrement l'assurance prendra à sa charge 2 950€ TTC

Monsieur le Maire informe qu'il a pris contact auprès du Cabinet LEGENDRE pour la procédure devant le Tribunal administratif de Rouen. Elle consiste à l'ouverture et l'examen de la procédure, l'élaboration d'un mémoire en réplique, l'instruction d'une procédure de défense, voir l'élaboration d'un deuxième mémoire en cas de réplique adverse. Cette procédure a un cout de 2 500€ HT, soit 3 000€ TTC.

Madame Brigitte BLIN demeurant à Beaufour, elle sort de la salle de conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de désigner le Cabinet LEGENDRE pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et dans cette instance,
- et de valider le devis présenté pour un montant de 3 000€ TTC.

INFORMATION

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- ✓ Projet de la cantine finalisé.
- ✓ Définition des projets de l'année N+1 et voir plus.

Tour de table :

Dans la salle, il y a du public la parole est donné à :

Monsieur Michel CHAPELOT explique qu'il a fait une demande de documents concernant le dossier de la vente des parcelles à Beaufour auprès de la commune, une première fois lors du conseil municipal du 12 mars et une seconde fois via le site de la Commune. Une demande a été faite auprès de la Préfecture de l'Eure. Ces demandes sont restées sans réponse à ce jour, c'est la raison pour laquelle il a saisi le Tribunal Administratif de Rouen.

Il nous donne lecture de son courriel, ainsi que de la réponse de la Mairie, faite directement par le précédent Maire, via sa boîte mail.

Monsieur le Maire explique ne pas avoir eu connaissance de sa demande.

La secrétaire confirme ne pas avoir eu connaissance de cette réponse ce qui explique que les documents ne lui ont pas été présentés et éventuellement remis. Monsieur le Maire explique que ces documents vont être remis à l'avocat missionné pour la procédure qui a été engagée auprès du Tribunal administratif de Rouen.

Monsieur Michel CHAPELOT donne des explications sur le dossier qu'il a déposé auprès du Tribunal administratif de Rouen et sur les procédures qu'il aurait fallu mettre en place dans le cas d'achat et de vente de ces terrains.




Madame Tiphaine LOCQUET déplore la situation compliquée actuelle et demande qu'un peu de temps soit laissé à la nouvelle équipe pour inscrire les différents dossiers, notamment la réhabilitation des chemins ruraux, l'entretien de la commune...

M. M^{me} CHAPELOT, Madame Maria BOURGEOIS déplorent que les alentours de l'église et le monument aux Morts soient mal nettoyés et pas entretenus.

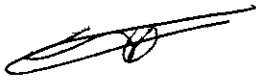
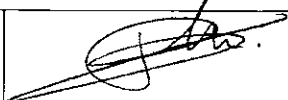


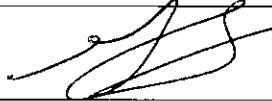
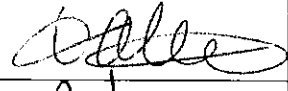
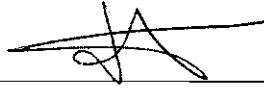
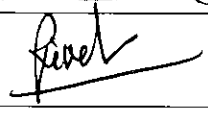

L'ensemble du conseil municipal rappelle que la COVID a perturbé la gestion habituelle des espaces publics.

Madame Françoise PEGET confirme être passée dans les chemins et a distribué des papiers pour l'élagage des haies dans les boîtes aux lettres.

La séance est levée à 17 heures 35.

JOUSSET Sébastien		DUMOUTIER Géraldine	
VILLENEUVE Marc pour LAHAYE Michel		HERVAULT Nadine	

2020-070

ROCHFORD Alain		BLIN Brigitte	
LAURAIN Guillaume		LOCQUET Tiphaine	
JOUSSET Sébastien pour BANKHALTER Élie		DUMOUTIER Géraldine pour AVELINE Martine	
LOCQUET Tiphaine pour DOUBLET Jean		RIVET Béatrix	
VILLENEUVE Marc		PEGET Françoise	
LAURAIN Guillaume pour LETESSIER Ludovic	